

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté modificatif du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Midi-Pyrénées**

NOR : AFSZ1530199A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;  
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1<sup>er</sup>,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Midi-Pyrénées :

1. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

*a)* Au titre du I (2<sup>o</sup>, *a*) de l'article D. 1432-15 :

M. Jacques GOMES, titulaire, M. Philippe FABIANI, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail.

M. Joseph MISTRORIGO, titulaire, M. Franck BONTON, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

M. François LAFITE, titulaire, Mme Véronique CUSSAC, suppléante, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Georges PUJOL, titulaire, M. Thierry DE CROZET, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Bernard BLATERON, titulaire, M. Michel SESPIAUT, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

*b)* Au titre du I (2<sup>o</sup>, *b*) de l'article D. 1432-15 :

M. Jean-Pierre PAILHOL, titulaire, M. Patrick VALLET, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Gérald SGOBBO, titulaire, M. Pascal BADOUD, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

*c)* Au titre du 2<sup>o</sup> (*d*) de l'article D. 1432-15 (I).

M. André MAURY, titulaire, M. Bernard SAUVAGNAC, suppléant, désignés par le Régime social des indépendants.

2. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :

*a)* Au titre du I (4<sup>o</sup>, *a*) de l'article D. 1432-15 :

M. Yves DUCHENE, titulaire.

Mme Agnès CASTERAN, suppléante.

*b)* Au titre du I (4<sup>o</sup>, *b*) de l'article D. 1432-15 :

M. Alain DELPI, titulaire.

M. Noël AILLOUD, suppléant.

c) Au titre du I (4°, c) de l'article D. 1432-15 :

M. Régis MARCOU, titulaire.

M. Lucien RAOUL, suppléant.

3. Personnalités qualifiées :

M. Michel CLANET.

M. Louis LARENG.

M. Pierre-Jean GRACIA.

Mme Françoise LE DIEST.

#### Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique :

M. Philippe DUBOIS, titulaire.

M. Charles CANDILLIER, titulaire.

#### Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 12 mars 2015.

MARISOL TOURAINE